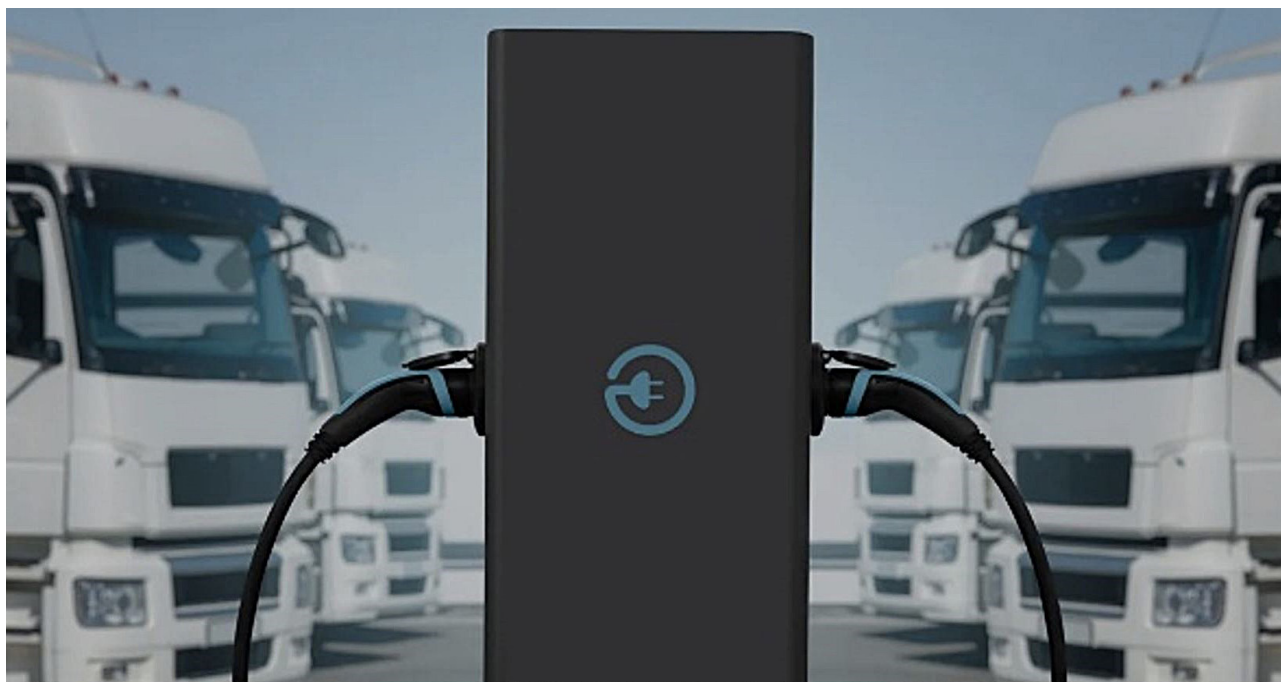




■ Déploiement des bornes de recharges pour les poids lourds.

Le plan national d'électrification des usages

Pour une énergie moins chère, plus souveraine et plus durable

Le plan d'électrification s'inscrit dans la continuité de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) et vise à électrifier massivement l'économie. Il comporte 22 mesures et couvre ainsi largement les divers aspects concernés.

Pierre Mallet

Membre émérite de la SEE

La guerre au Proche et au Moyen-Orient a mis encore plus en évidence la dépendance de l'économie française aux

importations de pétrole et de gaz. Alors que les énergies fossiles représentent encore 58 % de la consommation finale d'énergie, la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3) fixe l'objectif de ramener cette part à 40 % d'ici 2030. L'électrification massive des usages est un levier majeur pour renfor-

cer la souveraineté, accélérer la décarbonation, protéger le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises.

Cette stratégie vise à accompagner une vague d'électrification des mobilités, des modes de chauffage et des usages pro- ●●●

600 000

emplois en France dans les industries liées à l'électrification

©Bercy

1 000 000

nombre de pompes à chaleur installées en 2030

©Bercy

50 000

nombre de véhicules électriques neufs loués avec le leasing social en 2026

©Bercy

■ Figure 1 : Le plan d'électrification des usages (source Gouv).

- professionnels. Particuliers, professionnels, administrations et collectivités, tous sont concernés !

La France est prête pour l'électrification des usages. Elle peut compter sur une production électrique abondante, décarbonée et à un coût abordable, tout en disposant de technologies matures avec des retombées industrielles pour le pays. Élaboré à l'issue d'une concertation structurée autour de quatre groupes de travail thématiques (transport, logement, industrie et numérique), le plan d'électrification des usages¹ (figure 1) se décline en 22 mesures.

Des mesures transversales

Mesure 1 : lancer 100 territoires d'électrification

100 territoires seront accompagnés pour accélérer l'électrification sur trois axes :

- L'électrification des transports routiers et le déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques, en voirie, à domicile ou chez les employeurs,
- L'accompagnement ciblé des ménages pour la sortie du fioul,
- La planification de la sortie accélérée du gaz en incluant un accompagnement financier des ménages.

Mesure 2 : faciliter l'accès au réseau électrique

Le taux d'électrification de l'industrie est stable et la demande de contractualisation est très élevée pour l'accès aux réseaux publics d'électricité. Cet écart se traduit par une hausse des délais de raccordement.

L'État étudie un changement de paradigme sur la gestion de la file d'attente

¹ <https://www.economie.gouv.fr/actualites/presentation-du-plan-de-electrification-des-usages>

“ Les énergies fossiles représentent encore plus du tiers de la consommation énergétique du secteur résidentiel, principalement pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et la cuisson. ”

en passant d'une logique du « premier arrivé, premier servi » à « premier prêt, premier servi » pour faciliter l'électrification des projets. Le Gouvernement prévoit d'ouvrir la possibilité d'un raccordement temporaire dit « en piquage » pour accélérer l'accès au réseau électrique.

Mesure 3 : Interdire la publicité pour les énergies fossiles

La loi climat et résilience prévoit cette interdiction, elle doit désormais être appliquée.

Électrification des bâtiments

Les énergies fossiles représentent encore plus du tiers de la consommation énergétique du secteur résidentiel, principalement pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et la cuisson. Des solutions techniques matures existent pour décarboner et électrifier les usages dans les bâtiments.

Mesure 4 : électrifier les modes de chauffage

Pour relancer l'installation des pompes à chaleur (PAC figure 2), l'Etat souhaite mettre en place une offre commerciale sécurisante qui intégrera l'installation, la maintenance et le financement de la PAC pour les ménages modestes disposant d'un chauffage carboné.

Mesure 5 : fin du gaz dans la construction neuve

A compter de 2030, aucun bâtiment neuf ne consommera de gaz. Un texte réglementaire interdira aux nouveaux bâtiments collectifs de comporter une installation au gaz en appoint ou en hybridation avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2027.

Mesure 6 : flécher les aides à la rénovation vers l'électrification

Les aides publiques prioriseront les projets les plus vertueux pour sortir des éner-



■ Figure 2 : Le développement des pompes à chaleur est un levier important de décarbonation des bâtiments .

gies fossiles. Par exemple, les rénovations d'ampleur aidées par 'MaPrimeRenov' pour les maisons individuelles ne pourront plus conduire à conserver un chauffage au gaz à l'issue des travaux à compter du 1^{er} septembre 2026. De même, dans les logements sociaux, l'éco-PLS ne financera plus aucune nouvelle installation au gaz à compter du 1^{er} janvier 2027.

Mesure 7 : rendre les bâtiments de l'État exemplaires

Pour accélérer les travaux de décarbonation et de rénovation, le seuil de procédure formalisé de marché public va être relevé à 140 K€ contre 100 K€ actuellement. L'État priorisera les opérations les plus efficaces en lançant immédiatement des études sur les options de décarbonation pour les 20 sites les plus consommateurs de gaz.

Mesure 8 : limiter les nouveaux raccordements au gaz pour les bâtiments

A partir du 1^{er} janvier 2027, un décret disposera que les bâtiments demandant un raccordement au réseau de gaz en supportent le coût. Cette mesure améliorera la compétitivité des solutions plus vertueuses, comme l'électrification ou le raccordement aux réseaux de chaleur.

Électrifier nos mobilités

L'électrification des transports représente une opportunité économique sans précédent. Pourtant, les transports restent encore le premier poste de consommation d'énergie fossile en France, alors que des solutions matures et compétitives permettent de s'en affranchir.

Mesure 9 : 50 000 nouveaux véhicules électriques en location sociale (leasing)

Le leasing social a déjà permis à 100 000 ménages modestes de disposer d'un véhicule électrique. La troisième édition de la location sociale est lancée

“ L'électrification des transports représente une opportunité économique sans précédent. Pourtant, les transports restent encore le premier poste de consommation d'énergie fossile en France, alors que des solutions matures et compétitives permettent de s'en affranchir. ”

pour 50 000 nouveaux ménages modestes à partir de mi-juillet 2026. L'aide est renforcée pour les voitures, batteries et moteurs fabriqués en Europe. Le loyer sera compris entre 100 et 200 euros par mois.

Mesure 10 : soutenir l'achat de véhicules électriques pour les gros rouleurs

Les travailleurs en milieu rural peuvent parcourir jusqu'à 200 km par jour. Pour ceux qui utilisent leur voiture personnelle, sans accès à la location sociale, l'écart de coût entre l'électrique et le thermique doit être compensé. Jusqu'au 31 décembre 2026, les aides à l'achat seront augmentées jusqu'à 7 700 euros pour les ménages « gros rouleurs » pour un véhicule éco-scoré et dont la batterie est fabriquée en Europe.

Mesure 11 : Renforcer le soutien à l'achat de véhicules utilitaires légers électriques

A compter du 1^{er} juin 2026, les aides à l'achat pour les artisans et professionnels pour l'achat ou la location d'un véhicule utilitaire électrique seront fortement revalorisées, avec un soutien par fiche CEE porté jusqu'à 9 500 euros pour les très grands VUL électriques. Ce niveau de soutien à l'achat sera conditionné à une fabrication des véhicules en Europe.

Mesure 12 : renforcer le soutien à l'achat de poids lourds électriques

Les aides à l'achat pour les poids lourds (figure 3) « tracteurs routiers » seront fortement revalorisés avec un soutien porté à plus de 100 000 euros contre 60 000 euros en 2025. Ces aides à destination



Figure 3 : Le plan prévoit un soutien au développement des poids lourds électriques.

- des entreprises de transport routier de marchandises et entreprises opérant des poids lourds en compte propre seront mises en place à partir du 1^{er} juin 2026.

Mesure 13 : rendre les flottes de véhicules de l'État exemplaires

A partir du 1^{er} janvier 2027, 100 % des véhicules acquis lors des renouvellements annuels du parc de l'État (véhicules des membres du Gouvernement et des préfets) et des établissements publics de l'État seront électriques.

Mesure 14 : planifier le déploiement des bornes de recharge sur le réseau routier national

Le Gouvernement se dote d'un schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicule électrique le long du réseau routier national. Ce schéma prévoit de multiplier par cinq le nombre de points de charge répartis sur environ 900 aires et de porter le nombre de points de recharge pour poids lourds à environ 8 000 sur environ 560 aires.

Électrifier l'industrie, l'artisanat et l'agriculture

Dans l'industrie, près de la moitié de la consommation finale d'énergie provient aujourd'hui des énergies fossiles. Dans la majorité des procédés de production, les usages peuvent être électrifiés par des technologies matures, produites en Europe et le plus souvent à des prix compétitifs. Le Gouvernement s'engage à accélérer l'électrification partout où elle est possible. L'électrification de l'industrie rendra l'économie plus résiliente face aux prochaines crises énergétiques.

Mesure 15 : soutenir l'électrification des artisans

L'appel à projets DECARB FLASH pourra financer les projets d'électrification des entreprises artisanales (figure 4) avec une enveloppe de 16 millions d'euros. A cela

s'ajoute le prêt « action élec ta boîte » par Bpifrance à partir du 1^{er} mai 2026. Ce prêt garanti financera l'achat d'équipements électriques pour les artisans, remboursable sur une durée de 3 à 7 ans, avec jusqu'à deux ans de différé.

Mesure 16 : Accompagner l'électrification des engins de chantier

Un appel à projets piloté par l'Ademe est destiné à soutenir à hauteur de 50 millions d'euros l'achat d'engins électriques de chantier pour les entreprises de travaux publics. Une première relève de 10 millions d'euros a été lancée dès le mois de juin 2026 et une seconde de 40 millions d'euros d'ici la fin de l'année 2026.

Mesure 17 : développer l'offre d'engins agricoles électriques

Le programme E-Trans piloté par l'Ademe couvre désormais les engins de chantier et les engins agricoles avec le lancement d'une seconde relève de l'appel à projets d'ici la fin de l'année.

Mesure 18 : Renforcer l'accès aux pompes à chaleur pour les serres maraîchères et horticoles

Le soutien au travers des certificats d'économie d'énergie (CEE) sera renforcé pour l'installation des pompes à cha-

leur en serres maraîchères et horticoles à partir de septembre 2026.

Mesure 19 : favoriser l'électrification et l'hybridation des navires de pêche

La pêche est très dépendante des énergies fossiles, le carburant pouvant représenter actuellement jusqu'à 50 % des charges d'exploitation des navires. L'électrification des navires de pêche peut être soutenue avec le déploiement d'ici fin 2026 des certificats d'économie d'énergie avec l'objectif d'équiper 500 navires d'ici 2030.

Mesure 20 : Électrifier les filières industrielles pour que la production gagne en souveraineté

Les aides seront révisées pour apporter un soutien accru aux pompes à chaleur industrielles dès mai 2026, aux chaudières électriques dès juillet 2026 et aux compresseurs mécaniques vapeurs à partir d'octobre 2026.

Mesure 21 : décarboner et électrifier les grands sites industriels

Des dispositifs publics ont permis de soutenir la décarbonation de l'industrie en 2025, ils seront relancés pour accélérer l'électrification de l'économie.



Figure 4 : Le plan vise à favoriser l'accélération de l'électrification dans l'industrie.

IMMATRICULATIONS

36 594

+111 % depuis 1 an

voitures électriques
immatriculées dans le
mois

PART DE MARCHÉ

38,2 %

+96,3 % depuis 1 an

des voitures neuves
vendues sont
électriques

POIDS LOURDS

3,3 %

des camions neufs
vendus sont électriques

POMPES À CHALEUR

15 176

+2,9 % depuis 1 an

vendues par mois en
moyenne

Figure 5 : Situation au 24 juillet 2026 (source : gouv).

• Appel d'offres pour les grands projets industriels de décarbonation qui cible les sites industriels les plus carbonés. Une seconde relève est lancée avec des lauréats qui seront désignés d'ici la fin de l'année 2026.

• Le dispositif decarb-ind pour les sites industriels intermédiaires souhaitant engager des projets de décarbonation d'ampleur. Une nouvelle relève sera lancée en 2026.

Mesure 22 : Proposer aux entreprises de nouveaux contrats d'électricité de long terme (8 à 10 ans)

En complément des produits de long terme existants, des offres sur un horizon de long terme peuvent être mis en place en s'appuyant sur le parc d'installations renouvelables soutenues par l'État. Ainsi, une partie du volume d'énergie renouvelable soutenue par l'État sera mise en vente sur les marchés très en avance (entre 8 et 10 ans) à partir de 2027 avec un objectif de 1 GW dans les prochaines années.

Un outil pour mesurer et rendre visible la transition

Chaque mois, un baromètre publié par les services du gouvernement suit la bascule du pays vers l'électrique : les véhicules qu'on achète, le chauffage qu'on installe et l'électricité qu'on consomme (figure 5 et 6).

Part de l'électrique dans les ventes, par type de véhicule

Source : SDES - Mai 2026

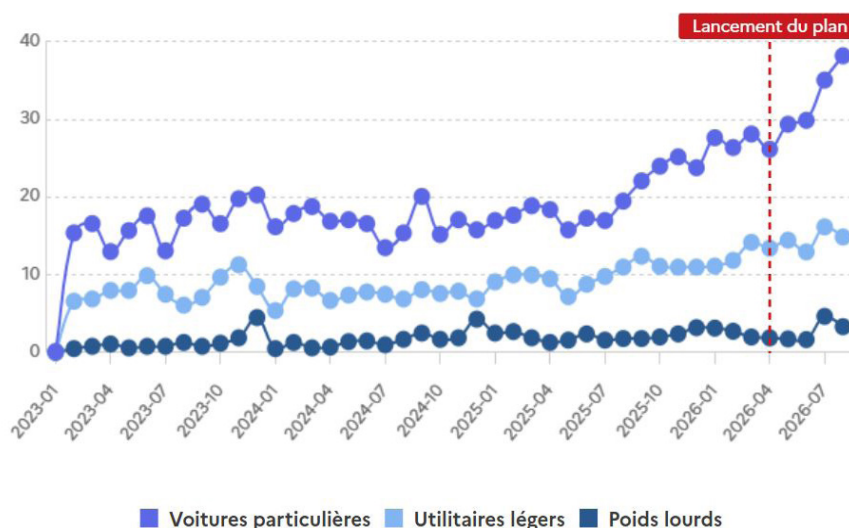


Figure 6 : Baromètre véhicules (source : gouv).

Un plan ambitieux, bien accueilli, qui pourrait être encore enrichi sur quelques points

Certains acteurs estiment que l'effort pourrait être amplifié.

En matière de mobilité électrique, il est ainsi par exemple proposé d'interdire la publicité pour les véhicules thermiques, d'améliorer la visibilité sur le prix des recharges dans les stations accessibles au public, d'étendre les dispositifs d'aide à l'achat, de renforcer le mécanisme de suramortissement pour les poids lourds zéro émission, de mettre en place une différenciation tarifaire de péages et de station-

nement ou encore de faire plus pour renforcer le maillage des territoires en bornes de recharge pour les poids lourds.

Un soutien plus ferme à l'effort pour l'électrification des bâtiments est aussi mentionné, notamment par le lancement d'un plan national de déploiement des pompes à chaleur et en faisant du bâtiment un pilier de la flexibilité du système électrique, grâce au pilotage.

Enfin, certains acteurs demandent que l'on aille plus loin dans les initiatives permettant de faciliter le raccordement des sites industriels et dans l'accompagnement des entreprises dans l'électrification de leurs procédés. ■